

Le directeur académique des services de
l'éducation nationale
directeur des services départementaux de
l'éducation nationale de Charente

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs des
écoles et les Instituteurs de l'enseignement
public

S/c Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale
S/c Mesdames et Messieurs les principaux de
collèges

Angoulême, le 18 décembre 2012

**Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de Charente**

**Division
des personnels**

Objet : liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école à deux classes et plus - rentrée
scolaire 2013 - appel à candidature.

La nomination sur un poste de directeur d'école à deux classes et plus nécessite
l'inscription préalable sur la liste d'aptitude.

La liste d'aptitude demeure valable durant trois années scolaires. Sont donc dispensées
d'inscription les personnes déjà inscrites en 2011 ou 2012.

CONDITIONS REQUISES POUR L'INSCRIPTION

- Justifier de 2 ans de services effectifs en qualité d'instituteur ou de professeur des
écoles dans l'enseignement préélémentaire ou élémentaire au 1er septembre 2013. Les
services effectués à temps partiel sont décomptés au prorata de leur durée.

Sont assimilables à des services d'enseignement les services accomplis en situation
d'affectation ou de détachement en présence d'élèves d'âge préscolaire ou scolaire, y
compris les services effectués en qualité de maître spécialisé.

- Aucune condition d'ancienneté n'est opposable aux enseignants faisant fonction de
directeur d'école pour la durée de l'année scolaire 2012/2013.

- Sont dispensés d'inscription les personnes ayant été régulièrement nommées directeur
d'école pendant 3 années scolaires, consécutives ou non.

ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE

Les fiches de candidature sont revêtues de l'avis motivé de l'inspecteur de l'éducation
nationale.

La commission départementale d'entretien se réunira le mercredi 30 janvier 2013 à
partir de 9h. Les candidats devront être disponibles ce jour-là.

Affaire suivie par
Nathalie DELAFOULHOZE
Poste 2140
Téléphone
05 45 90 14 50
Télécopie
05 45 90 14 60
Courriel
personnels.ia16@ac-poitiers.fr

Adresse postale
Cité administrative du
Champ de Mars
Bâtiment B
Rue Raymond Poincaré
16023 Angoulême cedex

Sont dispensés d'entretien les personnes faisant fonction de directeur pour la période de l'année scolaire 2012/2013 et ayant reçu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription.

Le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale arrête la liste d'aptitude qui ne peut excéder 4 fois le nombre total d'emplois à pourvoir, après avoir recueilli l'avis de la commission administrative paritaire départementale.

NOMINATION

Les nominations sont prononcées par le directeur académique après avis de la commission administrative paritaire départementale. La rémunération est augmentée des points d'indice correspondant au nombre de classes, de l'indemnité de sujétion spéciale et de la nouvelle bonification indiciaire.

FORMATION

Tout directeur nouvellement nommé doit suivre une formation propre à lui permettre d'assurer ses responsabilités administratives pédagogiques et sociales.

Téléchargement de l'imprimé de candidature :

La notice de candidature peut être téléchargée dès réception de la présente note sur le site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Charente.

Retour de la candidature :

La notice de candidature devra être transmise au **secrétariat de la circonscription d'exercice**

ou directement à la direction des services départementaux, division des personnels, pour les enseignants qui ne sont pas rattachés à une circonscription

AVANT LE VENDREDI 11 JANVIER 2013

Signé
Jean-Marie RENAULT